

Délibération n°2404-09

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 14
Présents : 10+4 proc
Votants : 14

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Ellane CALDEI-VIDAL – Christian DI MARTINO – Béatrice ROZIER – Fabrice FONTAINE – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN – Jean-Marc BLANIC- Fabienne GALLI

Absents excusés : Philippe ALLEGRINI – Sandrine BARRALIS – Karine FAGES – Michel CORSINI

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Règlement du service public de
L'eau - modification**

Par délibération n°1806-12 du 28 juin 2018, le Conseil municipal a délibéré pour instaurer un règlement pour le service public de l'eau.

Par délibération n°2212-10 du 15 décembre 2022, ce même règlement a été modifié.

Par ailleurs, un bordereau de prix a été établi par délibération, dans le cadre de l'installation de nouveaux compteurs d'eau potable.

Aujourd'hui, afin de mieux encadrer le fonctionnement de la régie communale d'eau et d'assainissement, il convient de modifier le règlement en y intégrant en annexe un bordereau des prix actualisé.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ACCEPTE la modification du règlement pour le service public de l'eau et ses annexes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire,

Le Maire,



Christian DI MARTINO

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 12/04/2024
Qualité : Maire